



**Interessengemeinschaft unabhängige Schweizer Filmproduzenten
Groupe d'intérêt des producteurs indépendants de films suisses
Comunità degli interessi dei produttori indipendenti di film svizzeri
Pool of independent Swiss film producers**

Hallenstrasse 10, CH - 8032 Zürich, Tel. +41 (0)44 253 65 55, Fax +41 (0)44 251 52 53
info@independentproducers.ch , www.independentproducers.ch

LE CINEMA SUISSE DE DEMAIN

**PROPOSITION DE L'IG A PROPOS DE LA REFORME DES REGIMES
D'ENCOURAGEMENT 2012-2015**

Septembre 2010

1 Introduction

Situation initiale

Le «Groupe d'intérêt des producteurs indépendants de films suisses», créé en mai 2009, veut que les futurs projets des producteurs soient jugés selon le succès culturel et économique des films déjà produits et non sur la base de promesses contenues dans les dossiers soumis aux différentes commissions. Il faut améliorer l'aide liée au succès afin de motiver les producteurs à produire des films d'une qualité optimale et de les exploiter de la meilleure façon possible. L'IG est persuadé qu'en favorisant l'autoresponsabilité dans le domaine de la production, il sera possible, à moyen terme, d'améliorer la qualité des films.¹

Ces dernières années, la branche cinématographique a été sujette à des débats politiques aussi âpres que pénibles et a connu de nombreux changements. Les deux associations de producteurs SFP et GARP ainsi que l'Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films (ARF/FDS) ont changé de président et remplacé leur direction dans l'agitation générale. Les critiques ont fusées contre la Section cinéma de l'Office fédéral de la culture et l'ont accusée d'être responsable de la crise. En Europe et en Suisse, les films produits sans aides financières publiques sont rares. C'est pourquoi nous considérons les «chamailles au sein du cinéma suisse» comme néfastes et appelons à une discussion objective et politico-culturelle, centrée sur les problèmes réels de la branche cinématographique suisse.

Le conflit

Différentes circonstances sont à l'origine de ce conflit. Cependant, il est dû avant tout à un nombre croissant de candidats, exposés à une concurrence grandissante, qui se disputent des subventions limitées. Par ailleurs, un conflit de générations, doublé de certaines animosités personnelles et de divergences d'opinions politiques ont joué un rôle. Il est temps de mettre un terme à ce cercle vicieux, néfaste et destructif pour nous tous. Il s'agit de rétablir avec la Section du cinéma un dialogue constructif et orienté vers des solutions.

Le principe de l'arrosoir

Appliqué depuis plus de 25 ans, le principe de l'arrosoir, où la branche cinématographique – fidèle au système de milice – s'accorde ses propres subventions et permet à chacun d'en bénéficier à tour de rôle, ne peut plus fonctionner. En effet, aujourd'hui, dans la foulée de la «démocratisation du cinéma» et des différentes filières de formation cinématographiques dans les écoles, les «fous de cinéma» se multiplient et cherchent à profiter des mêmes ressources. Les nouveaux régimes d'encouragement doivent aborder ce problème et contribuer à trouver une solution.

Fruit d'une évolution historique, le système suisse des régimes d'encouragement avec ses trois piliers – la Confédération, les régions et la télévision – exige une réforme fondamentale. Initiée par la Confédération, cette réforme devra ensuite être coordonnée avec les institutions régionales et cantonales ainsi qu'avec la SRG SSR. Cette réforme ne se limite pas à quelques personnes qui exercent leur fonction tant bien que mal au sein de commissions ou d'instituts de subventions. Elle

¹ Voir la charte de l'IG des producteurs indépendants de films suisses dans l'annexe

concerne, et doit redéfinir les responsabilités et les perspectives de tous les acteurs du secteur cinématographique.

En tant que membres de l'IG, nous voulons mettre un terme à la notion d'«atelier protégé de la culture» où tous ont «trop pour mourir, mais trop peu pour vivre». La production d'un film est désormais plus complexe et l'œuvre finale est soumise à une rude concurrence internationale. Cela demande, d'une part, des maisons de production plus professionnelles et, de l'autre, un système de subventions qui récompense les plus grands succès par des conditions propices au développement de nouveaux projets.

Réforme des régimes d'encouragement de 2012 à 2015

Depuis un an, l'Office fédéral de la culture s'efforce de réformer les régimes d'encouragement avec le concours de la Commission fédérale du cinéma et de la branche cinématographique. L'entrée en vigueur des régimes est prévue pour janvier 2012. Début août, les associations sectorielles ont été appelées à prendre position, d'ici septembre, sur les différentes idées de réforme. L'IG a activement participé à ce processus et a consacré beaucoup de temps à la matière; elle en tire les conclusions et suggestions exposées ci-dessous.

2 Des directives d'encouragement transparentes et un contrôle plus efficace

La Loi sur le cinéma, l'Ordonnance sur le cinéma et les régimes d'encouragement laissent aux autorités responsables une grande liberté d'interprétation. Le manque de consignes claires et précises et le peu de directives établies par écrit pour cerner et clarifier la pratique d'encouragement ont généré presque tous les problèmes concrets qui se posent entre l'Office fédéral de la culture et la branche cinématographique. Jusqu'ici, les directives se limitaient à une «pratique d'encouragement» appliquée de façon souple au sein de l'OFC et difficilement compréhensible – voire contradictoire – pour la branche cinématographique.

Ce que nous proposons concrètement: parallèlement à la réforme des régimes d'encouragement et en guise de complément, créer avec le concours de la branche cinématographique des directives homogènes et transparentes ainsi que des standards obligatoires qui seront contrôlés régulièrement et adaptés selon les besoins. Les directives d'encouragement seront formulés selon le genre cinématographique. En effet, les courts métrages, les longs métrages et les documentaires connaissent tous des cadres légaux, des exigences et des problèmes différents.

Il s'agit par exemple de clarifier ce qui, dans le cadre de l'encouragement du cinéma, détermine un film suisse² ou dans quelle mesure un projet peut être modifié entre l'approbation et le paiement d'une subvention (budget, distribution des rôles etc.)³. Il faut également clarifier quelles conditions – outre les critères formels – doivent être remplies pour y avoir accès? Qui décide, par exemple, et selon quels critères, si la garantie minimum d'un distributeur, suisse ou international, est obligatoire? Dans quelle mesure faut-il remanier un projet rejeté afin de pouvoir le soumettre une seconde fois? Si un producteur qui a manqué à ses obligations professionnelles peut soumettre un autre projet?

La Section cinéma de l'Office fédéral de la culture ne peut garantir une production cinématographique à 100% satisfaisante et professionnelle car il lui manque le savoir-faire et le personnel spécifique. Etant donné que seuls des contrôles ponctuels et a posteriori peuvent vérifier l'utilisation correcte des subventions, la Section du cinéma doit tolérer les écarts afin d'éviter de laisser en plan des projets entamés ou pour épargner une défaite aux personnes concernées et à la branche cinématographique.

Ce que nous proposons concrètement: la Section du cinéma crée un poste de suivi de production et y place une personne aussi expérimentée que compétente. Cette personne surveillera et accompagnera les projets de façon systématique – de l'approbation des subventions au décompte final – et surveillera notamment le respect des directives d'encouragement, des prescriptions légales et des accords internationaux. De plus, elle veillera à ce que les standards professionnels soient respectés. La gestion de production maintiendra le dialogue avec les sections actives de la branche et pourra informer les autorités fédérales et politiques de tous les nouveaux problèmes concrets et des adaptations nécessaires.

² Art. 8 et art. 8a de l'Ordonnance laissent une trop grande liberté d'interprétation. Par conséquent, la Section du cinéma applique la prescription de façon aléatoire.

³ Actuellement, la pratique n'est pas homogène. Les décisions sont prises par le responsable de l'encouragement sélectif.

3 Encouragement sélectif et aide au cinéma liée au succès

«Succès cinéma» a été définitivement introduit en 2002, en même temps que la nouvelle Loi sur le cinéma. Son but était de compléter et d'enrichir l'encouragement sélectif ainsi que l'aide au cinéma liée au succès⁴. La promotion du cinéma au sein de l'Office fédéral de la culture connaît deux instruments d'encouragement: l'encouragement sélectif, qui base son évaluation sur la qualité potentielle et sur la cohérence d'un projet cinématographique, et l'aide automatique, qui évalue et récompense le succès d'un film déjà réalisé. Etant donné que le Parlement a refusé de fournir à «Succès Cinéma» les moyens supplémentaires prévus et nécessaires, les synergies tant espérées n'ont pas pu se développer. Aujourd'hui, 90% des subventions sont réparties selon des décisions sélectives prises par des commissions consultatives et des intendants alors que seuls 10% des moyens disponibles sont attribués à de nouveaux projets selon un mode de répartition automatique lié au succès.

Les deux piliers de la promotion du cinéma visent à attribuer le mieux possible le nombre limité de subventions à de nouveaux projets. En l'occurrence, l'inégalité des moyens affaiblit nettement l'effet de levier de l'aide liée au succès. On peut affirmer (au risque d'exagérer un peu) que dans le cadre du système actuel et du très petit marché suisse, le succès ou l'échec d'un film ne joue aucun rôle pour un producteur. Le système d'encouragement lui-même, contrairement aux objectifs du législateur, est une incitation qui agit à mauvais escient: il amène les producteurs à vivre du budget de production et non du succès artistique ou commercial de leur film. Ce n'est alors ni la qualité ni la cohérence d'un film qui comptent aux yeux du producteur, mais le respect des coûts et un budget de production aussi élevé que possible.

A: Encouragement sélectif

L'encouragement sélectif s'effectue par les sous-comités consultatifs «Fiction» et «Documentaire» ainsi que par les intendants des films télévisés et courts métrages. Les deux commissions principales se composent chacune de 5 spécialistes du cinéma. Elles évaluent le potentiel d'un projet à partir du dossier qui leur a été remis. Etant donné que 70% des projets sont refusés, il est naturel que la branche cinématographique se méfie des comités consultatifs et qu'elle s'interroge sans cesse sur leur compétence.

Selon l'Office fédéral de la culture, la transparence entre les commissions et les demandeurs n'est pas possible car il faut garantir la confidentialité et protéger les évaluations d'éventuelles influences. Conséquence: les décisions ne révèlent pas les responsabilités individuelles des membres de commissions. Il en découle une image «ami/ennemi» et une méfiance exagérée parmi les demandeurs qui, bien entendu, sont convaincus de la qualité de leur projet qui devrait leur donner droit à des subventions avant tous les autres.

Le système d'encouragement sélectif est de nature à «déresponsabiliser», car ce ne sont jamais les porteurs de projets qui déterminent les projets les plus prometteurs, mais les différentes commissions. La responsabilité est donc assumée par les commissions. Or, dès que la décision est prise, les commissions se délestent aussitôt de leurs responsabilités; elles n'auront plus jamais à s'occuper du

⁴Extrait du message concernant la Loi sur le cinéma: «Le projet de loi cède la place à des régimes d'encouragement tournés vers l'avenir et crée un équilibre judicieux entre la libéralisation et la qualité.»

projet en question ni à justifier leur décision. Autre circonstance aggravante: les commissions ont tendance à faire des compromis et craignent les décisions radicales si elles ne sont pas portées par une puissante vision commune.

Ces derniers temps, le fait que des membres de commissions puissent eux aussi déposer des demandes a été critiqué car cela entraîne des situations délicates en dépit – ou en raison – des motifs de récusation. Lorsque les membres de certaines commissions doivent évaluer les projets de collègues de la même commission, cela donne forcément lieu à des conflits dus à la distorsion de concurrence.

Ce que nous proposons concrètement: éliminer le système de milice dans les comités consultatifs de l'encouragement sélectif. Etant données la petite taille de la Suisse et la densité de ses réseaux, un modèle où les commissions se composent de représentants actifs dans leur propre branche est devenu inacceptable. En effet, les nombreuses relations et dépendances personnelles empêchent une discussion purement objective. Si nous voulons faire confiance aux décisionnaires, ceux-ci ne doivent pas percevoir de subventions pendant leurs fonctions. Une autre nouveauté consisterait à faire évaluer les projets et allouer les subventions par des experts suisses et étrangers pour la durée de deux à cinq ans au maximum. Ils seraient organisés soit sous forme de commissions, soit selon un modèle de consultants-experts.

Les décisions de l'encouragement sélectif seront définitives (à condition que les directives légales soient respectées). Dans l'idéal, les décisionnaires travailleront en situation de concurrence: qui encourage les «meilleurs films» selon les critères de l'aide liée au succès? Les discussions et prises de décisions devront se dérouler avec la plus grande transparence vis-à-vis des demandeurs. Dans les deux modèles, les candidats retenus devront être déterminés suite à une mise au concours ainsi qu'une procédure de sélection réglementée; la branche cinématographique participera activement à la mise en place de ladite procédure. La direction de la Section du cinéma surveillera le travail des décisionnaires; elle restera responsable de l'exercice correct des fonctions.

Modèle commission: comme par le passé, elle se composera de cinq experts aux spécialités différentes (2 producteurs, 1 réalisateur/auteur, 1 distributeur/exploitant de salle, 1 critique/théoricien du cinéma). Les expert(e)s ne pourront pas soumettre leurs propres projets pendant la durée de leurs fonctions. L'avantage de ce modèle: les soumissions peuvent être considérées sous des angles différents, et les décisions sont prises de façon démocratique selon la tradition de notre pays. L'inconvénient: les projets radicaux obtiennent rarement la majorité des voix; les projets au plus grand dénominateur commun passe la rampe. La responsabilité des décisions est partagée; les «meneurs» peuvent influencer les membres plus faibles de la commission mais peuvent s'affranchir de leurs responsabilités.

Modèle «Experts»: trois à quatre experts peuvent décider des projets à titre individuel avec le soutien de consultants spécialement invités si besoin. Les requérants choisissent eux-mêmes l'expert auquel ils veulent soumettre leur projet. L'avantage de ce modèle: il garantit la responsabilité et la transparence des décisions. De plus, il permet une orientation et une cohérence politico-culturelle. La concentration du pouvoir peut présenter un inconvénient, de même que la procédure de recrutement si le choix s'arrête sur une personne incompétente.

B: Aide liée au succès

Le modèle «Succès cinéma» était très controversé au début de sa phase pilote de 5 ans (1997 – 2001). Or, depuis son introduction définitive au 1er janvier 2002, il est apprécié par la branche cinématographique et a donné de bons résultats dans différents domaines. Cet instrument d'encouragement fonctionne comme subvention automatique liée au succès pour de nouveaux projets de films suisses. En cas de réussite, «Succès cinéma» doit compenser un marché suisse non seulement très limité, mais encore divisé en trois régions linguistiques. Cet instrument doit aussi offrir aux concernés de meilleures conditions de départ pour produire de nouveaux projets. Le but de cette aide liée au succès est de permettre aux cinéastes la continuité dans leur travail. L'évaluation reposera sur des chiffres clés liés au succès économique et artistique d'un film achevé. Voici les objectifs de «Succès cinéma»:

- renforcer la présence du cinéma suisse dans les salles (par le soutien des exploitants de salles);
- intensifier la promotion du cinéma suisse (par le soutien des sociétés de distribution);
- renforcer le professionnalisme et la continuité de la création cinématographique suisse (par le soutien de la production et des créatifs);
- évaluation des mérites économiques et artistiques ainsi qu'un programme d'encouragement pour un travail axé sur la réussite.

Malgré des effets très positifs, ce mode de répartition à grande échelle ne parvient que partiellement à renforcer le professionnalisme, la continuité et la dynamique des producteurs de cinéma couronnés de succès. Ce système est trop axé sur les résultats obtenus dans les salles suisses et ne tient pas assez compte des succès remportés dans les festivals étrangers (évaluation déséquilibrée de l'effet «intérieur/extérieur»).

L'autoresponsabilité escomptée ainsi que l'initiative individuelle des producteurs fonctionne surtout dans le domaine du documentaire où l'auteur est aussi le producteur. Dans ce cas, les bonifications découlant d'un film exploité avec succès permettent de financer en grande partie le prochain film sans recours aux institutions d'encouragement. Par contre, si le succès découle d'un film de fiction, le producteur ne profitera des bonifications que dans une mesure faible proportionnellement aux investissements à faire pour un nouveau film. La réalisation d'un film dépend donc encore de plusieurs décisions au niveau des subventions. Les producteurs couronnés de succès n'ont qu'un avantage «moral», ce qui n'encourage guère à l'autoresponsabilité et ne crée pas de dynamique.

L'idée de compenser l'étroitesse du marché ne peut pas être réalisée avec les moyens et le système actuellement en place. Les jeunes talents et les producteurs établis, malgré leurs efforts pour garantir le succès de leur film, ne peuvent pas compter sur leur réussite pour créer leur prochaine œuvre dans de meilleures conditions.

Il est temps d'en finir avec la «période de rodage» de l'aide liée au succès: il faut enfin fournir à ce système équitable et bien accepté par tous les moyens financiers nécessaires pour qu'il s'épanouisse et que ses mécanismes aient l'effet souhaité. Cet objectif peut être atteint soit par une augmentation du crédit du cinéma, soit par un meilleur équilibre financier entre l'encouragement sélectif et l'aide liée au

succès. Une comparaison avec l'étranger a démontré qu'il faut accorder plus de poids aux instruments automatiques afin qu'ils puissent réellement influencer la production de films.

Ce que nous proposons concrètement: remanier et augmenter l'encouragement automatique et lié au succès; «Succès Cinéma» doit récompenser la réussite artistique au même titre que le succès économique; cela s'effectuera sous forme de bonification selon les entrées de référence et les prix remportés à des festivals reconnus en Suisse et à l'étranger.

Le nombre maximum de spectateurs ou le nombre d'entrées de référence (y compris les entrées de référence artistiques) passera de 100'000 à 150'000 pour toute la Suisse. La limite à l'échelle de la région linguistique (jusqu'à 70'000) sera éliminée.

Pour l'évaluation des films dans les régions de langues française et italienne, l'entrée sera calculée avec un coefficient de 1,5. Ainsi, un long métrage en Suisse romande peut déjà profiter de l'aide liée au succès à partir de 6667 spectateurs (3334 spectateurs pour les documentaires). Le lieu de production du film et la langue de l'auteur n'auront aucune importance.

Les bonifications pour l'auteur et le réalisateur doivent passer à CHF 1.– par entrée de référence pour atteindre un maximum de CHF 100'000 par film. Le producteur bénéficiera désormais de CHF 6.– par entrée. Cela signifie qu'une bonification maximum de CHF 900'000.– peut être atteinte, ce qui devrait permettre au producteur de financer un nouveau long métrage.

Selon ce nouveau modèle, l'augmentation des moyens de référence accorde la part du lion aux producteurs afin qu'ils puissent investir dans de futurs films. Pourquoi? Alors que, pour les auteurs et réalisateurs, il est évident que chaque échec met en jeu leur avenir créatif et professionnel, les producteurs, eux, n'assument pas la même responsabilité dans le système «qualitatif-sélectif» actuel. Paradoxalement, le système de subvention encourage les producteurs à soumettre un maximum de projets pour ensuite réaliser le film qui plaît aux commissions et non celui auquel ils croient vraiment. En cas d'échec (même répété) le producteur peut poursuivre sans autre sa route et déposer de nouvelles demandes en changeant d'équipe de création au besoin. Si l'avenir créatif et financier des producteurs dépend du succès artistique et économique de leurs films, la situation créera la dynamique nécessaire dans le milieu des producteurs et elle pourra enfin se stabiliser parmi les créatifs.

L'auteur, le réalisateur ou le producteur devront investir ses bonifications à 100% dans le développement ou la réalisation de nouveaux projets. Ces bonifications ne compteront cependant pas comme «fonds propres».

L'IG propose, à moyen terme, d'augmenter l'encouragement automatique du cinéma de sorte qu'elle atteigne un tiers des subventions disponibles pour la réalisation de films. Nous demandons un renversement de paradigme lors de l'évaluation du travail de production. Nous sommes persuadés qu'un milieu du cinéma où les producteurs dépendent du succès de leurs films profitera aussi bien aux responsables concernés qu'au public suisse et international. Autre effet positif: cette mesure offrira une solution dynamique et durable aux problèmes structurels de la branche cinématographique. Bien entendu, la gestion de production de la Section du cinéma devra contrôler ce domaine avec transparence et efficacité afin d'empêcher toute fraude et pour assurer l'utilisation correcte des moyens financiers vis-à-vis de l'Etat et de la branche cinématographique.

4 Augmentation du crédit du cinéma ou redistribution

Les suggestions de réforme susmentionnées demandent des moyens financiers accrus. L'augmentation de l'aide liée au succès occupe la place la plus importante. L'analyse de la situation de départ et le calcul des coûts ont montré que quelque CHF 2,5 millions supplémentaires étaient nécessaires par an.

Ce que nous proposons concrètement: s'il n'est pas possible d'influencer la politique ou le Parlement en faveur d'une augmentation de crédits, il faudra envisager un remaniement du système de répartition. Il s'agira alors de redistribuer les subventions des films télévisés en faveur de l'encouragement automatique afin de ne pas entraver l'aide sélective aux longs-métrages.

Il est tout à fait justifié qu'à l'avenir, l'Office fédéral de la culture se consacre plus amplement à l'aide au cinéma tandis que la SRG SSR, dans le cadre du Pacte de l'Audiovisuel (lui aussi renégocié en 2012) accordera plus de poids aux films documentaires et aux films de fiction télévisés.

Prière de consulter l'annexe pour plus de détails sur la redistribution.

5 Résumé et conclusion

La branche cinématographique et la politique sont actuellement en discussion et envisagent l'organisation d'un institut suisse du cinéma. L'IG approuve cette discussion mais considère que l'organisation institutionnelle n'est pas le principal problème de l'encouragement du cinéma. A son avis, il faut accorder la priorité aux problèmes suivants:

- Recherche d'une «Good Governance»: rédaction de directives d'encouragement transparentes et sans équivoque (règlement d'application) et introduction de standards professionnels.
- Recherche d'une meilleure synergie entre l'encouragement sélectif et l'aide au cinéma liée au succès: l'encouragement automatique doit être renforcé afin que cet instrument ait l'effet souhaité.
- Baser l'encouragement sélectif du cinéma sur des consultations professionnelles et indépendantes de la branche.
- Augmentation du crédit du cinéma (ou redistribution des moyens) afin que l'interaction entre l'évaluation sélective et l'évaluation liée au succès produisent les résultats souhaités pour les projets cinématographiques ou les films déjà réalisés.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous appelons à une discussion objective et politico-culturelle toutes les personnes concernées et intéressées. Nous espérons que par notre réflexion, nous contribuerons à faire avancer le débat. Nous nous réjouissons d'une discussion stimulante et orientée vers une solution.

Groupe d'intérêt des producteurs indépendants de films: Zurich, le 24 septembre 2010

Annexe 1: Charta der IG

1. Le Groupe d'Intérêt des producteurs suisses indépendants (IG) a pour objectif d'améliorer les conditions de la production cinématographique et audiovisuelle en Suisse, en vue de créer des oeuvres d'une qualité artistique et/ou commerciale reconnue en Suisse et à l'étranger.
2. Le IG défend par principe toutes mesures et actions qui renforcent le cinéma et la production audiovisuelle suisse dans son ensemble, tant en ce qui concerne la manière de produire que les genres de films envisagés.
3. Le IG défend l'idée que les producteurs sont de vrais initiateurs ou co-initiateurs de projets, et garants de leur bonne fin, et non pas uniquement de simples gestionnaires liés à l'organisation et à la fabrication des films.
4. Le IG défend les producteurs qui acceptent leur condition d'entrepreneurs et de chefs d'entreprise et veille à développer la responsabilité de ses membres.
5. Le IG défend tout renforcement de l'aide liée au succès (ou aide automatique), et le fait que celle-ci soit attribuée selon des critères à la fois commerciaux et artistiques.
6. Le IG plaide pour une augmentation significative des aides à la production de la part des pouvoirs publics et pour leur affectation à l'aide liée au succès.
7. Le IG veille à renforcer le professionnalisme et la responsabilité des producteurs à l'égard des auteurs et des réalisateurs.
8. Le IG considère que tous les principaux partenaires qui interviennent dans la production de cinéma ou audiovisuelle indépendante en Suisse ont leur mot à dire.
9. Le IG défend les intérêts et positions de ses membres en privilégiant des relations de type bilatérales avec ses différents partenaires (OFC, Zürcher Stiftung, fonds régionaux, télévisions, associations professionnelles, etc).
10. Toute entreprise indépendante de production de films et d'œuvres audiovisuelle qui accepte la présente charte et a produit majoritairement et exploité au moins un long-métrage ou un téléfilm, peut devenir membre du IG, qu'il soit par ailleurs déjà membre ou non d'une association professionnelle de producteurs.
11. Compte-tenu du peu de films produits par année en Suisse, le IG plaide pour une association unique et réconciliée de producteurs, afin de défendre les intérêts des producteurs suisses dans leur ensemble et avec efficacité.

Annexe 2 “Proposition de redéploiement du plan de répartition du crédit films”

| Production des films | Plan de répartition 2010 | Nouveau plan de répartition |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Aide automatique (Succes Cinema)* | 2'000'000 | 4'500'000 |
| Aide sélective | 17'598'100 | 15'450'000 |
| Scénario fiction** | 900'000 | 500'000 |
| Réalisation fiction | 8'148'100 | 8'000'000 |
| Coproductio n minoritaire | 1'300'000 | 1'300'000 |
| Développement de documentaires** | 800'000 | 500'000 |
| Réalisation de documentaires | 2'500'000 | 2'400'000 |
| Projets de télévision | 3'200'000 | 2'000'000 |
| Court-métrages | 750'000 | 750'000 |
| Produktion | 19'598'100 | 19'950'000 |

* Avec prise en compte du succès culturel.

** La baisse de l'aide au développement se justifie par une hausse des moyens automatiques qui seont en partie à réinvestir dans ce domaine.

Annexe 3: Film produits par l'IG

Coming soon

SOMMERVÖGEL de Paul Riniker, Sortie: 28. Oct 2010, Production: Hugofilm Productions
180° de Cihan Inan, Sortie: 30. Sep 2010, Production: C-Films AG
STATIONSPIRATEN de Mike Schaerer, Sortie: 4. Nov 2010, Production: Zodiac Pictures Ltd
LÄNGER LEBEN de Lorenz Keiser, Sortie: 25. Nov 2010, Production: Bernhard Lang AG
LIEBLING, LASS UNS SCHEIDEN de Marco Rima, Sortie: 2. Dez 2010, Production: Turnusfilm AG
BEYOND THIS PLACE de Kaleo La Belle, Sortie: 9. Dec 2010, Production: Docmine Productions AG
IMPASSE DU DÉSIR de Michel Rodde, Sortie: 9. Dec 2010, Production: C-Films AG
BON APPETIT de David Pinillos, Sortie: 16. Dec 2010, Production: Zodiac Pictures Ltd

En Production (Choix)

DER VERDINGBUB de Markus Imboden, Tournage: Sep 2010, Production: C-Films
ONE WAY TRIP 3D de Markus Welter, Tournage: Sep 2010, Production: Hesse-Greutert
TATORT: WUNSCHDENKEN de Markus Imboden, en Postproduction, Production: Turnusfilm/Tellfilm
DAY IS DONE de Thomas Imbach, en Postproduction, Production: Okofilm Productions GmbH
NOCES de Philippe Béziat, documentaire musical, Tournage: Sep 2010, Production: Box Productions
GLOBAL VOICES de Barbara Müller, Documentaire, en Production, Production: Das Kollektiv
TITEUF - LE FILM de Zep, Animation, en Production, Production: PointProd

Films produits (choix)

GURU - BAGHWAN de Sabine Gisiger und Beat Häner, 2010, Production: Das Kollektiv
CHAMPIONS de Ricardo Signorell, 2010, Production: Ringier Film
COEUR ANIMAL de Séverine Cornamusaz, 2009, Production: PS Production
PEPPERMINTA de Pipilotti Rist, 2009, Production: Hugofilm Productions GmbH
DIE STANDESBEAMTIN de Micha Lewinsky, 2009, Production: Langfilm, Bernhard Lang AG / SF
ROCKSTEADY - THE ROOTS OF REGGAE de Stascha Bader, 2009, Production: HesseGreutert Film
HOME de Ursula Meier, 2008, Production: Box Productions
MARCELLO MARCELLO de Denis Rabaglia, 2008, Production: C-Films
PAS DOUCE de Jeanne Waltz, 2007, Production: Prince Film SA
BREAKOUT de Mike Eschmann, 2007, Production: Zodiac Pictures Ltd
MON FRERE SE MARIE de Jean-Stéphane Bron, 2006, Production: Box Productions
VITUS de Fredi Murer, 2006, Production: Hugofilm Productions GmbH / FMM
HANDYMAN de Jürg Ebe, 2006, Production: Turnusfilm AG
GROUNDING - DIE LETZTEN TAGE DER SWISSAIR de Michael Steiner, 2006, Production: C-Films AG
ACHTUNG, FERTIG, CHARLIE! de Mike Eschmann, 2003, Production: Zodiac Pictures Ltd